

## Grille tarifaire des tournages - ABBAYE DE SILVACANE

Montant forfaitaire pour 8h d'occupation maximum

	MONTANT HT À PARTIR DE	MONTANT TTC À PARTIR DE
<b>Nature du tournage sans privatisation</b>		
<b>Émission, documentaire, reportage, interview, film expérimental, film institutionnel</b> (film promotionnel d'une société sans commercialisation)	1 000,00 €	1 200,00 €
<b>Enregistrement audio</b> (concert)	600,00 €	720,00 €
<b>Teaser sans commercialisation</b> (tarif forfaitaire non divisible)	400,00 €	480,00 €
<b>Film à caractère scientifique, scolaire, universitaire ou pédagogique</b> (à titre commercial ou publication sur support multimédia)	550,00 €	660,00 €
<b>Montage et démontage</b> : - 50% du tarif journalier	500,00 €	600,00 €

\* **Tournage en extérieur uniquement** : - 50% du tarif journalier

\* **Frais d'installation par espace extérieur hors abbaye** : Cantine, Barnum : à partir de 50€ /jour

\* **L'ensemble des tarifs font l'objet d'une majoration allant de 30 à 50 pour cent pour un tournage de nuit, dimanches et jours fériés.**

\* **Les frais de personnel nécessaire au tournage sont à la charge de la production**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20241211-DEC\_91\_24-0

## Grille tarifaire des tournages - ABBAYE DE SILVACANE

Montant forfaitaire pour 12h d'occupation maximum

Nature du tournage avec privatisation	MONTANT HT À PARTIR DE	MONTANT TTC À PARTIR DE
Publicité, bande-annonce	7 000,00 €	8 400,00 €
Long-métrage	5 500,00 €	6 600,00 €
Téléfilm, série-télévisée, docu-fiction, web-série, vidéos pour application ou blog ou diffusé	3 500,00 €	4 200,00 €
Clip, court métrage, flash mob	2 500,00 €	3 000,00 €
Montage et démontage : - 50% du tarif journalier	3 500,00 €	4 200,00 €

\* Tournage en extérieur uniquement : - 50% du tarif journalier

\* Frais d'installation par espace extérieur hors abbaye : Cantine, Barnum : à partir de 50€ /jour

\* L'ensemble des tarifs font l'objet d'une majoration allant de 30 à 50 pour cent pour un tournage de nuit, dimanches et jours fériés.

\* Les frais de personnel nécessaire au tournage sont à la charge de la production

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com